



COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°12

Le 30 juin 2022

Réunion Télématique

Lisieux

Participent : Thierry Grieu (président de la Commission)
Jacky Legrain, Lilian Leroux, Michel Hamel, Mohamed Benazzouz, Dominique De La Cotte, Damien Crochemore

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

1- ADOPTION PROCES-VERBAL

La Commission adopte le procès-verbal n°11 en date du 17.05.2022

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 15 juin 2022, sauf celles relevant d'une procédure en cours

3- COURRIER RECUS ET AFFAIRES EXAMINEES

24501847 – REG 1 Futsal – Grp C – 31/05/2022 – LOUVIERS FC / AS MADRILELET CHAT BL

Absence de l'AS MADRILLET CHAT BL à l'heure de la rencontre

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CHAT BL sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de LOUVIERS FC sur le score de 3 à 0,



Inflige au club de l'AS MADRILLET CHAT BL l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de soixante (60) euros directement débités sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par le club de l'AS MADRILLET CHAT BL, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.

24501822 - REG 1 Futsal - Grp B - 02/06/2022 - CAEN FUTSAL / SU DIVES CABOURG FB

Forfait déclaré du SU DIVES CABOURG FB le 02/06/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club du SU DIVES CABOURG FB sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de CAEN FUTSAL sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SU DIVES CABOURG FB l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de quarante (40) euros directement débités sur le compte du club.

4- HOMOLOGATION DES CLASSEMENTS

Sous réserves des procédures en cours et à venir, la Commission homologue les classements ci-dessous :

Régional 1 Futsal / 2 – Grp A

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Futsal Jeunesse Havr 1</u>	9	3	3	0	0	0	23	11	12
2	<u>O. De Darnetal 1</u>	6	3	2	0	1	0	13	10	3
3	<u>Us Gueriniere 1</u>	2	3	1	0	1	1	15	19	-4
4	<u>Havre Caucriauv S 1</u>	0	3	0	0	3	0	15	26	-11

Régional 1 Futsal / 2 – Grp B

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Herouville Futsal 2</u>	12	4	4	0	0	0	31	16	15
2	<u>Caen Futsal 1</u>	9	4	3	0	1	0	22	18	4
3	<u>Fc Troarn 1</u>	6	4	2	0	2	0	21	22	-1
4	<u>A.S.L. Chemin Vert 1</u>	1	4	0	1	3	0	21	29	-8
5	<u>Su Dives Cabourg Fb 1</u>	-1	4	0	1	1	2	10	20	-10
6	<u>Us Granvillaise 4</u>	FG	0	0	0	0	0	0	0	0

Régional 1 Futsal / 2 – Grp C

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	<u>Sc Havrais 1</u>	9	3	3	0	0	23	19	4
2	<u>Futsal Ac Le Havre 1</u>	6	3	2	0	1	18	14	4
3	<u>Athleti'Caux Fc 1</u>	3	3	1	0	2	23	22	1
4	<u>Caucriauville Futsal 1</u>	0	3	0	0	3	21	30	-9

Régional 1 Futsal / 2 – Grp D

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Romilly Pt St Pierre 1</u>	3	2	1	0	1	0	9	8	1
2	<u>Louviers Fc 1</u>	2	2	1	0	0	1	3	3	0



3	<u>As Madrillet Chat BI 1</u>		2	2	1	0	0	1	8	9	-1
4	<u>Cms Oissel 1</u>	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	<u>Al Deville Maromme 1</u>	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Le président,



Thierry GRIEU

Le Secrétaire,



Damien Crochemore

